Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2026 à 10h14
Réference de l'AR : 054-215400540-20260624-2026_33-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/06/2026

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Nicole CHARROIS, Damien CUNAT, Sandrine BEURTON, Thomas RAULIN, Sylvie DELORME, Annick COLLE, Serge RUSE, Audrey VAUNE, Christophe ROUY, Chantal COINTEAUX, Ludovic DECLERCQ, Sébastien GOLICZ, Lydie COSSERAT, Quentin BALLAND, Cindy BARBE, Eric CLEMENT-DEMANGE, Rachel GUSTIN, Nathalie MERCIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 0
Excusés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Etai(ent) excusé(s) : Régis LAMOISE donne procuration à Ludovic DECLERCQ

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Sylvie DELORME

Date de convocation
19/06/2026

Date d'affichage
29/06/2026

Demande de subvention + plan de financement Sécurisation et mise en accessibilité des trottoirs Délibération n°2026 - 33

Considérant la nécessité de produire un plan de financement pour une demande de subvention,

Plan de financement Sécurisation et mise en accessibilité des trottoirs

		Dépenses			Recettes
		HT	TVA	TTC	
Sécurisation et mise en accessibilité des trottoirs		88 761,45 €	17 752,29 €	106 513,74 €	
Subventions calculées sur le HT					
Amendes de police	50%				44 380,73 €
FCTVA (arrondi à 16%)					17 042,20 €
Fonds propres de la commune					45 090,82 €
Total	50%	88 761,45 €	17 752,29 €	106 513,74 €	106 513,74 €

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

29/06/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions et signer toutes les pièces nécessaires,
ACCEPTE le plan de financement,
AUTORISE le Maire à lancer l'opération.

Les sommes à engager ci-dessus seront inscrites au budget primitif 2026.

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

COMMUNE DE BAYON
54290